SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES

Décision du 10 mars 2015 désignant un administrateur provisoire au centre hospitalier de Roanne

NOR: AFSH1530221S

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L.6143-3-1;

Vu la décision n° 2014-0867 de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Rhône-Alpes du 28 mai 2014, relative au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne;

Vu la décision de la ministre des affaires sociales et de la santé du 3 juin 2014 désignant les administrateurs provisoires du centre hospitalier de Roanne,

Décide:

Article 1er

Il est mis fin aux fonctions de M. Michel CALMON à compter du 16 mars 2015.

Article 2

Pendant la période de l'administration provisoire, les attributions de directeur de l'établissement sont assurées par M. Hubert DE BEAUCHAMP, conseiller général des établissements de santé.

Article 3

Pendant la période de l'administration provisoire, en cas d'empêchement de M. Hubert DE BEAUCHAMP, les attributions de directeur de l'établissement sont assurées par Mme Marie-Ange DESAILLY CHANSON, conseillère générale des établissements de santé.

Article 4

La présente décision est notifiée au président du conseil de surveillance du centre hospitalier de Roanne ainsi qu'au directeur général de l'agence régionale de santé de Rhône-Alpes.

Article 5

La présente décision entrera en vigueur le 16 mars 2015 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Fait le 10 mars 2015.

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, Pour la ministre et par délégation : Le directeur général de l'offre de soins, J. DEBEAUPUIS